



185 millions de bénéfices au 1^{er} semestre = Chômage partiel !

La CFE CGC BTP, la CFTC, la CGT et le SGPA-UNSA ont assisté au CSE de mise en place de l'activité dans l'entreprise ce jeudi 05 novembre. D'une seule voix, nous avons fait une déclaration en préambule de cette réunion. Mieux qu'un long discours vous trouverez ci-après l'extrait le plus parlant.

Sachez également, que vos élus restent mobilisés tout au long de cette période difficile de façon à vous soutenir. D'ailleurs nous remercions tous les salariés qui nous ont déjà contacté pour faire remonter l'information du terrain.

Extrait :

« En effet, si l'entreprise a connu une baisse notable de chiffre d'affaires pendant les périodes de confinement puis de déconfinement, l'impact des jours de repos et de congés payés ne pèse pas de façon significative sur les comptes de Cofiroute.

Si l'entreprise avait été réellement à ce niveau de difficulté, aurait-elle fait remonter 452 millions d'euros à ses actionnaires le jour même où il était demandé aux salariés de réaliser un effort afin d'éviter une mesure de chômage partiel ?

Le recours au chômage partiel va nous être présenté alors même que nous n'avons aucun retour sur la baisse de trafic, qui probablement du fait de ce second confinement, va se produire, ni de la diminution du chiffre d'affaires qui en découle.

Mais même si le contexte est difficile, nous sommes tous conscients que l'entreprise n'est pas face à un accident industriel, que Cofiroute est une société très profitable, et qu'il n'y a aucune raison aujourd'hui de faire peser sur les salariés une nouvelle perte de revenus, ni de faire peser sur le budget de l'état une charge financière supplémentaire.

Et comment justifier le recours au chômage partiel alors qu'avec une masse salariale proche de 7,5 % du CA, un EBIDTA à plus de 78 % et des taux d'intérêts qui n'ont jamais été aussi bas, l'entreprise n'est pas en danger de licencier son personnel pour sauver la structure.

Nous vous demandons donc de ne pas pénaliser les salariés en leur imposant le chômage partiel, ou toute autre réduction de leur rémunération. »

Pour parfaire votre information sachez qu'au 1^{er} semestre de cette année et ce malgré le contexte de crise du COVID, l'entreprise a enregistré 185 millions d'euros de bénéfice, seulement 10% de moins que l'année précédente.

Aujourd'hui malgré ce contexte financier, qui est loin de remettre en cause l'existence de l'entreprise, Cofiroute demande à l'Etat de financer le manque à gagner via le paiement de l'activité partielle. L'entreprise ne compensera pas la perte de rémunération comme l'ont fait de nombreuses sociétés du CAC40. Et comme nous l'avons exprimé :

TOUT SIMPLEMENT INDÉCENT !

Vos délégués